

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tenue le 21 décembre 2015 à 20h30 heures à la salle 3 du centre polyvalent, sous la présidence de monsieur Georges Deschênes, maire

1. PRÉSENCES

Monsieur Sylvain Deschênes	Monsieur Réjean Geneau
Madame Chantal Proulx	Monsieur Fernand Gauthier
Monsieur Stéphane Deschênes (abs.)	Monsieur Guildo Castonguay

que l'avis de convocation a été signifié tel que requis à l'article 153 du Code Municipal du Québec, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

Formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Martin Normand, directeur général, est présent.

1. Mot de bienvenue et Moment de recueillement

2. Lecture de l'ordre du jour

3. Adoption des comptes à payer

15-12-227

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci :

Chèques numéros # 20127 à 20197	150 796.94\$
Prélèvements no 1568 à 1575	12 357.36\$
Total	163 154.30\$

4 Achat d'actifs de la SSISOM – Caserne St-Gabriel

15-12-228

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'achat des actifs de la SSISOM qui sont dans notre caserne au montant de 39 754\$, tel qu'indiqué dans le rapport de la firme de consultant Michel Maillé.

5 Cotisation municipale de la Route des Monts Notre-Dame

15-12-229

Considérant que les règlements généraux, le plan d'action 2016, le budget prévisionnel 2016 ainsi que la grille de cotisation de la Corporation touristique de la Route des Monts Notre-Dame ont été adoptés par les membres à l'assemblée générale de fondation le 21 novembre 2015 à Esprit-Saint.

Il est proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers, que la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski, accepte le budgéter 1 dollar per capita pour l'année 2016 afin de payer sa cotisation de membre de la Route des Monts Notre-Dame pour l'année 2016 conformément à la catégorie 12 de la grille de cotisation.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS ET AFFAIRES NOUVELLES

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

15-12-230

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à 21h00 la séance soit levée.

Je, Georges Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.

Georges Deschênes, Maire

Georges Deschênes
Maire

Martin Normand
Directeur général